

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 1^{er} décembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL JEUNE (107-2022)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle le projet de mise à disposition des biens destinés au local jeune auprès de la Communauté de Communes Aure Louron dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire et donne lecture du présent procès-verbal.

Le code général des collectivités territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition sans transfert de propriété, des biens meubles et immeuble de la parcelle AD 268 nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le transfert des biens meubles et immeuble de la parcelle AD 268 destinés au local jeune à la CCAL.
- Autorise Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau